



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

« Ubérisation » des ressources humaines

Question écrite n° 20905

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet alerte Mme la ministre du travail sur l'« ubérisation » des ressources humaines. La France possède un modèle d'intérim pointu et adapté, assorti de protections. Premier employeur privé, avec 100 000 recrutements par an en CDI et CDD, le secteur a déjà créé 61 000 CDI intérimaires. Seulement, on assiste à l'émergence de plates-formes numériques de mise en relation entre les demandeurs et les offreurs, qui échappent à de nombreuses obligations d'un employeurs vis-à-vis de leurs employés en profitant d'un vide juridique n'offrant pas ou peu de protection aux salariés. Ainsi, il est regrettable que des employés se retrouvent dans de telles situations de précarité alors qu'ils pourraient bénéficier d'une couverture complète en passant par le biais de l'intérim. De ce fait, il l'interroge sur ce qui peut être mis en place afin de contrer ce vide juridique et ainsi contraindre les plateformes numériques à offrir une sécurité complète aux salariés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20905

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5799

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)